

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 09 FÉVRIER 2015 À 20 h 00**

**Présents** : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, C. CORMIER,  
B. BEAUFILS, M. BRUNEAU, C. DENIS, C. DI DOMENICO, J. GRONDIN,  
F. GUÉDON, V. JOUAN, N. LIVA, J. ORIEUX, D. RAMBAUD

**Excusés** : D. COUTAUD pouvoir à V. JOUAN, E. CARDIN, S. DELAUNAY,  
J-L GOBIN

**Secrétaire de séance** : C. DENIS

**Convocation** : 3 février 2015



**PARTICIPATION ÉCOLE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - OGECE**  
**ÉCOLE SAINT-JOSEPH** :

Par convention la commune finance les frais de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph qui est placée sous contrat d'association.

Cette participation ne peut couvrir que des frais de fonctionnement et ne peut être supérieure au coût d'un élève scolarisé dans l'enseignement public.

Monsieur le Maire présente le bilan financier de coût de fonctionnement d'un élève au groupe scolaire Gaston Chaissac pour l'année scolaire 2013-2014.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 489,05 € par enfant.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer une participation de 489,05 € par élève scolarisé à l'école Saint Joseph soit pour l'année 2015 une allocation de 489,05 € x 145 élèves scolarisés et habitant La Limouzinière = 70.912,25 €/an soit mensuellement 5.909,35 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, attribue 489,05 € par élève au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph, soit 489,05 € x 145 élèves = 70.912,25 €/an et 5.909,35 €/mois.

Le Maire ou un Adjoint est autorisé à signer l'avenant à intervenir.

## **DOTATION FOURNITURES SCOLAIRES :**

Cette dotation est attribuée aux deux écoles au prorata du nombre d'élèves scolarisés. La commission de finances propose d'attribuer 36,20 € par enfant pour 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote une participation de 36,20 € par élève, soit pour :

- groupe scolaire Gaston Chaissac :  $36,20 \text{ €} \times 176 = 6.371,20 \text{ €}$
- école privée Saint Joseph :  $36,20 \text{ €} \times 145 = 5.249,00 \text{ €}$

## **SUBVENTIONS POUR LES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES :**

Cette subvention est versée à l'A.P.E. Gaston Chaissac et à l'A.P.E.L. Saint-Joseph. Elle permet de financer les sorties scolaires notamment.

Monsieur le Maire indique que la commission propose de maintenir le montant de 15,30 € identique à 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 15,30 € par élève pour les activités parascolaires en 2015 soit :

- A.P.E. Gaston Chaissac :  $15,30 \text{ €} \times 176 = 2.692,80 \text{ €}$
- A.P.E.L. école Saint Joseph :  $15,30 \text{ €} \times 145 = 2.218,50 \text{ €}$

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015 :**

Madame Evelyne RAVAUD, adjointe aux finances, présente au conseil municipal les propositions de la commission de finances pour les subventions aux associations en 2015.

Après examen, compte-tenu des perspectives budgétaires envisagées pour 2015 et les années à venir, notamment la baisse des dotations de l'état, l'assemblée demande que soient réétudiées les propositions dans le but de trouver des économies.

## **PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'AGENTS À TEMPS NON COMPLET :**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la réforme des rythmes scolaires a amené certains agents affectés aux services scolaires à effectuer d'avantage d'heures pour l'organisation des TAP (Temps Accueil Parascolaire) et également en raison de l'ouverture de l'école le mercredi matin.

Depuis Septembre ces heures sont payées aux personnels concernés par le biais d'heures complémentaires (payées au même taux que les heures normales dans la limite de 35h/hebdomadaire). Nous avons le recul suffisant pour régulariser la situation de chacun.

La commission du personnel propose de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

<b>Grade</b>	<b>Services</b>	<b>À supprimer TNC hebdo</b>	<b>À créer TNC hebdo</b>
Adjoint Technique de 2eme classe	Accueil périscolaire TAP	15,10	22,13
Adjoint Technique de 2eme classe	Accueil périscolaire TAP	21,60	28,00
Adjoint Technique de 2eme classe	TAP	4,00	2,55
Adjoint Technique de 2eme classe	Ent. Locaux Rest. Scol. TAP	17,50	22,30
Adjoint Technique de 2eme classe	Pause midi	5,06	5,49
Adjoint Technique de 2eme classe	Bibliothèque TAP	14,00	16,23
Adjoint Technique de 2eme classe	Rest. Scolaire TAP	18,75	30,56

Grade	Services	À supprimer TNC hebdo	À créer TNC hebdo
Adjoint Technique de 2eme classe	Pause midi TAP	7,48	10,78
Adjoint Technique de 2eme classe	Coordination TAP Acc. Péris. Pause midi	10,00	17,82
Adjoint Technique de 2eme classe	Pause midi TAP	7,48	9,02
Adjoint Technique de 2eme classe	Accueil périscolaire Pause midi - TAP	9,88	13,66
Adjoint Technique de 2eme classe	Restaurant scolaire TAP	22,63	30,86
Adjoint Technique de 2eme classe	ATSEM TAP	18,11	26,99
Adjoint Technique de 2eme classe	Ent. Locaux ATSEM Pause midi - TAP	28,37	29,12
Adjoint Technique de 2eme classe	ATSEM TAP	11,06	22,28
Adjoint Technique de 2eme classe	Entretien locaux Pause midi - TAP	8,36	13,48
		219,38	301,25

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.

### **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE :**

Compte tenu des besoins actuels de trésorerie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE l'ouverture de Crédit d'un montant de 200.000 € destinée à faciliter l'exécution du budget annuel. Il expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

Décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE le renouvellement d'une ouverture de crédit, aux conditions financières proposées :

Montant	: 200.000 €
Taux	: Moyenne de l'EURIBOR UN MOIS + 1.50 %
Commission d'engagement:	0.25% prélevé par débit d'office à la mise en place
Paiement des intérêts	: à la fin de chaque trimestre civil
Durée :	: 12 mois
Frais de dossier	: 400 €

Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la commune,

Prend l'engagement :

- d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution du budget annuel,
- d'affecter les ressources procurées par ce concours, suivant leur destination et les règles d'affectation budgétaire,

Prend l'engagement pendant toute la durée de l'Ouverture de Crédit de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés,

Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire ou un Adjoint de la Commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

### **MAJORATION DE LA PRIME À LA CAPTURE DES NUISIBLES :**

Vu l'arrêté préfectoral annuel relatif à la lutte collective obligatoire contre le ragondin et le rat musqué dans le département de la Loire-Atlantique au titre de la protection des végétaux,

Considérant les dégâts causés par le ragondin et le rat musqué sur la commune, ainsi que les risques liés à la santé publique et à la santé animale,

Compte tenu de la proposition du Groupement Communal de Défense contre les Organismes Nuisibles du Tenu, de la Logne et de la Boulogne,

Le conseil municipal,

Décide de lancer une lutte contre les ragondins et les rats musqués par piégeage et d'instaurer une prime à la capture de 2,00 € par animal, versée aux piégeurs, sur confirmation de piégeage.

## **FAMILLES RURALES SAINT COLOMBAN :**

L'association Familles Rurales de Saint Colomban a réalisé 10 heures de garde en 2014. La facture est de 5.571,91 € au lieu de 5.535,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte de régler à l'association Familles Rurales de Saint Colomban les 10 heures de garde effectuées en 2014. La participation totale pour 2014 s'élèvera à 5.571,91 €.

## **PRÉPARATION DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES**



**Prochaine réunion du Conseil Municipal :  
Lundi 16 mars 2015 à 20h00**